

Compte Rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Etaient présents : F. PERN SAVIGNAC - D. COURDESSES – P. OGBURN – MC PHILIPPEAU - G. BOUISSET – G. TILLON – A. TARTINI – E. MILLET – M. JANNIN – J. VAYSSE – P. DAURE

Excusés : G. DAVIER (pouvoir E. MILLET) – P. SERAYSSOL (pouvoir G. TILLON) – Laurent POURCEL (pouvoir M. JANNIN)

Absent : F. REVELLI

Secrétaire de Séance : Georgette TILLON

1) Approbation du compte-rendu du 11 juin 2020

Madame le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 11 juin 2020 approuvé et paraphé par tous.

2) Élections des délégués communaux pour les élections sénatoriales

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune de Montricoux doit désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants, élus simultanément sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le vote se fait sans débat au scrutin secret.

Madame le Maire propose de procéder à l'élection.

La liste candidate est : PERN SAVIGNAC

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Madame Fabienne PERN SAVIGNAC : 14 voix

La liste PERN SAVIGNAC obtient :

3 délégués : F. PERN SAVIGNAC, M. JANNIN, G. TILLON

3 suppléants : L. POURCEL, J. VAYSSE, G. BOUISSET

3) Désignation d'un correspondant défense

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de désigner un « correspondant défense ».

Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'État de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la Défense, les élus et les concitoyens.

Le correspondant sera destinataire d'une information régulière et sera l'interlocuteur privilégié des autorités militaires départementales pour la commune.

La candidature de Marie-Cécile PHILIPPEAU est proposée avec Alexandre TARTINI comme suppléant.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

4) Retrait de la délibération 2020/06/08 du 11 juin 2020

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L240-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2020/06/08 du 11 juin 2020 approuvant l'élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS,

Vu les remarques des services de l'État dans le cadre du contrôle de légalité en date du 30 juin 2020 qui exposent les fragilités juridiques **pesant sur le mode de scrutin**,

Madame le Maire propose à l'assemblée de retirer la délibération n° 2020/06/08.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

5) Élections des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que lors de sa séance du 25 mai 2020, le conseil municipal a décidé de fixer à 12 les membres du conseil d'administration du CCAS.

Suite aux remarques des services de l'État sur le vote ayant eu lieu le 11 juin 2020, elle propose de procéder à une nouvelle élection des membres du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Mme le Maire précise qu'elle est présidente de droit du CCAS et qu'elle ne peut être élue sur une liste.

La liste candidate est : VAYSSE Jeanine

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé à bulletin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 14

Bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

VAYSSE Jeanine : 14 voix

ONT ÉTÉ PROCLAMÉS MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS :

Jeanine VAYSSE, Gaëlle DAVIER, Laurent POURCEL, Françoise REVELLI, Patricia SERAYSSOL.

6) Surveillance et sécurisation du mur de soutènement de la route de Caussade

Madame la Maire présente à l'assemblée le projet qui viendra compléter l'avenant au contrat d'équipement du Conseil Départemental approuvé par délibération le 30 janvier 2020 :

Surveillance et sécurisation du mur de soutènement route de Caussade

Le montant des travaux s'élève à 31 840.00 € HT :

Elagage du platane : 750.00 €

Nettoyage du mur : 24 490.00 €

Auscultation et surveillance : 6 600.00 €

Madame la Maire propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Département de Tarn-et-Garonne dans le cadre d'un avenant au contrat d'équipement 2020.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

7) Tarif des tickets de cantine

Madame le Maire rappelle que le ticket enfant coûte 2.70 € et le ticket adulte 4.70 €.

Elle propose d'augmenter le ticket enfant à 2.75 € et le ticket adulte à 4.80 € à compter du 1^{er} septembre 2020.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

QUESTIONS DIVERSES

Droit de place du marché hebdomadaire

Mme le Maire rappelle la délibération du 5 mars 2020 fixant le droit de place 2020 à

- 1 €/m/an pour les stands ne nécessitant pas de branchement,
- 55 €/an pour les petits stands de faible consommation
- 125 €/an pour les grands stands énergivores (frigo, rôtissoire...)

Compte tenu de la fermeture du marché durant 2 mois pendant la période de confinement, elle propose de fixer le montant du droit de place à :

- 1 €/m/an pour les stands ne nécessitant pas de branchement,
- 40 €/an pour les petits stands de faible consommation
- 100 €/an pour les grands stands énergivores (frigo, rôtissoire...)

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Permis d'aménager du parking du cimetière de Montricoux

Mme le Maire présente les projets réalisés par l'architecte en charge du permis d'aménager et demande à l'assemblée de se prononcer. La solution d'un mur en béton avec habillage en pierres est retenue à la majorité avec une abstention.

Exonération sur le foncier bâti pour une installation hydroélectrique préservant la biodiversité et la continuité écologique

Mme le Maire fait part de la demande d'un administré pour une exonération fiscale relative à l'installation d'une échelle à poissons. La décision sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil.

La séance est levée à 22 h 00.